

## CHARTRE C3E ÉCO-RESPONSABLE DE BONNES PRATIQUES 2022

*Commerces, Épône, Entreprises, Environnement*

L'objectif de cette charte, inscrite dans la stratégie de développement durable de la Ville d'Épône, est de permettre à ceux qui ont déjà une démarche éco-responsable de la consolider et à ceux qui débutent d'y réfléchir et de les accompagner.

### **LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES ET DES COMMERCES**

**RÉALISER VOTRE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL AVEC LA CCI :** Les entreprises et commerces s'engagent à réaliser leur diagnostic environnemental proposé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie Versailles-Yvelines en 2022 afin de vous accompagner dans le choix des actions à mettre en œuvre pour réduire votre empreinte carbone.

**RÉALISER TROIS ACTIONS EXEMPLAIRES DANS L'ANNÉE :** Les entreprises et les commerces de proximité mettent en œuvre au minimum trois initiatives exemplaires au titre de cette charte parmi la liste des actions jointe.

**PARTICIPER AUX RÉUNIONS DE SUIVI ORGANISÉES PAR LA VILLE :** Les entreprises et les commerces participent au minimum à deux réunions annuelles de suivi organisées par la Ville d'Épône.

### **S'ENGAGER À COMMUNIQUER ET À PARTAGER AUTOUR DES ACTIONS RÉALISÉES**

- Les entreprises et les commerces communiquent auprès du public sur les initiatives qu'elles ont développées dans le cadre de la charte C3E de la Ville et lors des manifestations organisées par la Ville.
- Les entreprises et commerces s'engagent à partager leurs bonnes pratiques lors des réunions ou tout autre vecteur de communication.

### **LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'ÉPÔNE**

**VALORISER LES INITIATIVES :** La Ville d'Épône valorisera les initiatives exemplaires réalisées au titre de cette charte (Magazine, site internet, réseaux sociaux, presse, etc).

**DÉLIVRER UN LOGO C3E :** La Ville d'Épône délivrera un logo dédié C3E pour chaque participant répondant à l'ensemble de la charte et valable un an. Il sera diffusé en version numérique ; un *sticker* sera disponible pour apposer sur les vitrines des commerces et dans les locaux des entreprises.

### **LES ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE VERSAILLES-YVELINES**

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La Chambre de Commerce et de l'Industrie s'engage avec la Ville d'Épône dans le cadre d'une convention de partenariat pour vous accompagner dans la réalisation de votre diagnostic environnemental et dans la collecte mutualisée et ponctuelle de déchets particuliers (déchets électriques, électroniques, palettes).

Date et signature  
Entreprise/Commerce  
.....  
Représenté par  
.....  
en qualité de

Guillaume CAIROU  
Président de la CCI

Isabelle MARTIN  
Maire adjointe  
déléguée au  
Développement  
durable

Guy MULLER  
Maire d'Épône